PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annecy, le 30 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse en Haute-Savoie: des restrictions maintenues en novembre et ajustées en fonction de la situation des territoires

Le mois d'octobre a été marqué par plusieurs épisodes pluvieux, qui ont généré un léger excédent de précipitations par rapport à la normale et ainsi, une hausse significative des niveaux des cours d'eau.

Cette évolution permet d'abaisser certains niveaux de restrictions. Toutefois, des tensions sur la ressource en eau subsistent dans plusieurs secteurs du département et la sécheresse persistante en ce début d'automne nécessite de rester fortement vigilant.

Après consultation du Comité ressources en eau, le Préfet a décidé de maintenir en novembre des mesures de restriction, en les ajustant à la situation de chaque bassin versant.

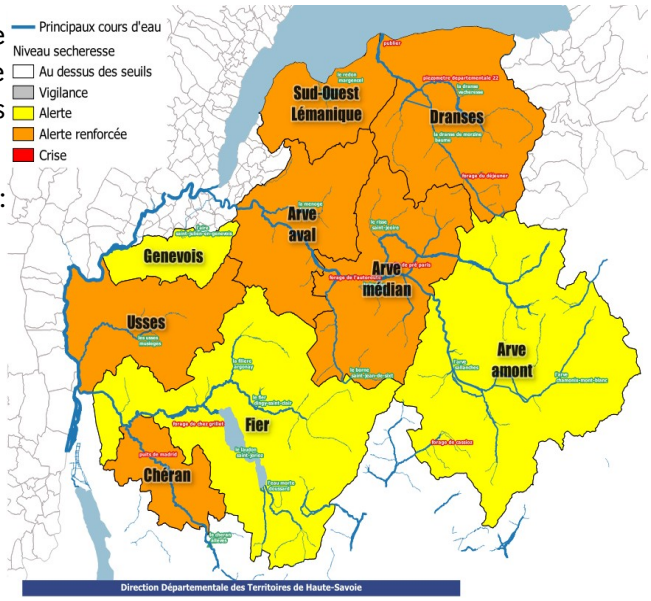
A compter du samedi 31 octobre 2026, les restrictions d'usage de l'eau s'appliquant aux bassins de l'Arve Aval, de l'Arve médian, du Chéran, des Dranses et des Usses, sont prolongées et ajustées au niveau alerte renforcée (niveau 3/4). Le bassin du Sud-ouest Lémanique, qui était déjà en niveau alerte renforcée (niveau 3/4), reste maintenu à ce même niveau. Par ailleurs, le secteur du Fier, les bassins de l'Arve amont et du Genevois sont positionnés au niveau alerte (niveau 2/4).

Sur l'ensemble de ces bassins versants, des mesures de restriction des usages de l'eau sont mises en place pour tous les usagers, qu'ils soient particuliers, collectivités, agriculteurs ou entreprises.

Des opérations de contrôles sont programmées afin de s'assurer du respect des mesures de restriction.

Par ailleurs, une dérogation est accordée sur l'ensemble du département pour autoriser, sous réserve d'une utilisation raisonnée de l'eau, l'arrosage des massifs fleuris dans les cimetières.

Plus d'informations sur les restrictions sécheresse sur : https://vigieau.gouv.fr/



Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État

06.49.75.25.92 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr | X | instagram | linkedin | Facebook

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

Mesures de restrictions niveau alerte renforcée appliquées aux bassins de l'Arve Aval, de l'Arve médian, du Chéran, des Dranses, des Usses, et du Sud-ouest Lémanique

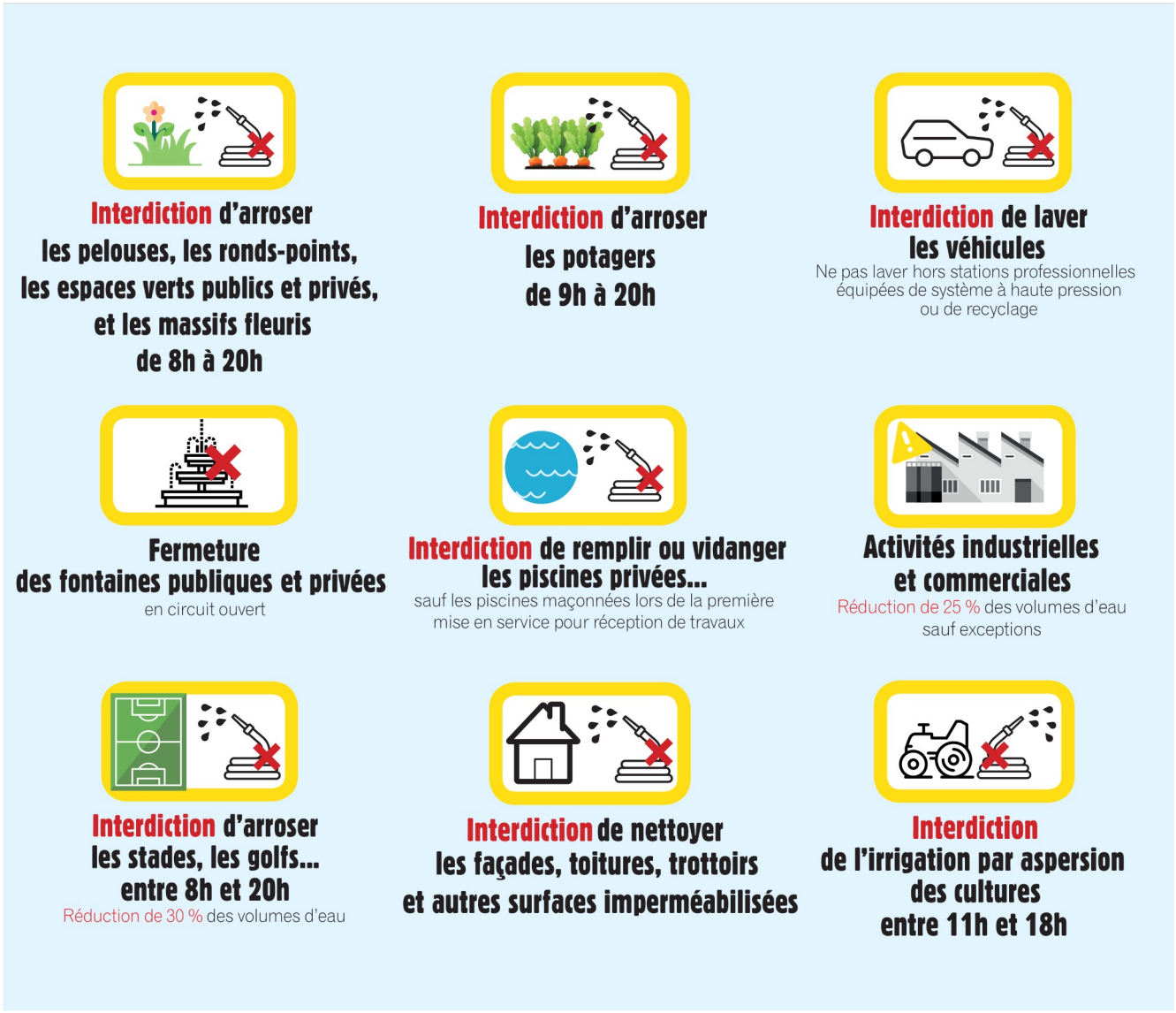


Des questions sur la mise en œuvre de ces mesures, consultez la foire aux questions en ligne sur le site internet des services de l'État :
https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Eau/Secheresse/Mesures-de-restriction-a-respecter

Les mesures de restrictions niveau alerte appliquées aux bassins de l'Arve amont, du Fier et du Genevois

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

ALERTE niveau 2/4



En ce qui concerne la pratique dans les milieux naturels, il n'y a pas de restrictions dans l'immédiat. Toutefois, il est rappelé que l'usage du feu à moins de 200 m des forêts et espaces exposés est interdit. La sécheresse rend les espaces naturels extrêmement vulnérables face aux incendies : 9 départs de feux sur 10 sont liés aux activités humaines. La lutte contre les feux mobilise d'importantes ressources en eau et aggrave la crise.

Plus d'informations : **https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Risques-naturels/Feux-de-foret/Lutte-contre-les-feux-de-foret**